

Dernières publications

- **Guide sur les substances contenues dans des articles** : Suite à la décision de la Cour de Justice, l'ECHA vient de publier une petite mise à jour de son [« Guide sur les exigences applicables aux substances contenues dans des articles »](#). Plus d'informations [ici](#).
- **Guide du lecteur pour la préparation d'une demande d'autorisation** : L'ECHA vient de publier un [guide du lecteur](#) qui fournit aux potentiels demandeurs, et leurs conseillers, un aperçu des informations clés à lire avant de préparer et de soumettre une demande d'autorisation. Plus d'informations [ici](#).
- **Document sur l'utilisation en toute sécurité des mélanges** : Le [DUCC](#) (Downstream Users of Chemicals Co-ordination group) vient de publier un document explicatif, [« Sector-specific approaches towards developing and communicating information for the safe use of mixtures »](#). Plus d'informations [ici](#).
- **Lignes directrices pour la caractérisation des substances des solvants à base d'hydrocarbures** : L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) vient de publier un [nouveau guide](#) pour la caractérisation, à des fins d'évaluation, des solvants à base d'hydrocarbures. Plus d'informations [ici](#).

REACH, CLP et autres législations sur les produits chimiques – Nouvelle page web

En tant qu'utilisateur en aval, savez-vous comment tirer le meilleur des informations des fiches de données de sécurité fournies par vos fournisseurs de produits chimiques ? [Une nouvelle page web de l'ECHA](#) disponible dans la section « utilisateur en aval » du site fournit des conseils, des liens et des exemples sur comment vous pouvez profiter de ces informations en toute sécurité et en accord avec les différentes exigences légales applicables.



REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Enregistrement

❖ Les principes de partage des données REACH clarifiés

Le nouveau [règlement \(UE\) 2016/9](#) relatif à la soumission conjointe de données et au partage de données conformément à REACH vient d'être publié et définit plus clairement ce que signifient les termes « équité, transparence et non-discrimination » dans le cadre du partage de données dans le règlement REACH. Il donne également à l'ECHA la mission de veiller à ce que tous les déclarants d'une même substance fassent partie d'une seule soumission conjointe. Le règlement est applicable à partir du 26 janvier 2016. Plus d'informations disponibles dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

❖ Mise à jour de la liste des substances susceptibles de faire l'objet de contrôles de conformité

L'ECHA a mis à jour la [liste des substances](#) pouvant être choisies pour les [contrôles de conformité](#). La liste comprend désormais au total 50 nouvelles substances. Les déclarants sont invités à vérifier cette liste et, si nécessaire, mettre à jour leurs dossiers d'enregistrement concernés pour le 29 février 2016. Plus d'informations disponibles dans la [news item de l'ECHA](#).

Autorisation

❖ Publication d'une nouvelle décision sur des demandes d'utilisation d'une substance soumise à autorisation

La Commission Européenne vient de publier une [nouvelle décision](#) autorisant deux utilisations de l'Hexabromocyclododécane (HBCDD). Elles concernent 13 entreprises pour l'utilisation dans la Préparation de polystyrène expansé (PSE) à retardateur de flammes en vue de l'obtention de pellets non expansés solides en utilisant du HBCDD en tant qu'additif retardateur de flammes (en vue de la poursuite de l'utilisation dans des applications de construction) et pour l'utilisation dans la Production d'articles en polystyrène expansé (PSE) à retardateur de flammes en vue de leur utilisation dans des applications de construction. L'autorisation est valable jusqu'au 21 août 2017.

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2016, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST).

❖ La majorité dans le MSC soutient à la majorité l'inclusion du HDDA à la liste candidate

La majorité des membres du Comité des Etats Membres (MSC) a soutenu la proposition de la Suède d'identifier le sensibilisant cutanée diacrylate d'hexaméthylène (HDDA) en tant que substance extrêmement préoccupante (SVHC) et de l'inclure à la liste candidate. Cependant, un accord à l'unanimité n'a pas pu être atteint et la question sera renvoyée à la Commission. Plus d'informations disponibles dans [l'alerte actualité de l'ECHA](#).

Restriction – Nouvelle restriction ajoutée à l'annexe XVII de REACH

L'annexe XVII du règlement REACH a été modifiée par le [règlement \(UE\) N° 2016/26](#) du 13 janvier 2016. Ce nouveau règlement ajoute une nouvelle entrée à l'annexe XVII introduisant la concentration maximale ($\geq 0,01\%$) d'éthoxylates de nonylphénol (NPE) à respecter pour la mise sur le marché de d'articles textiles dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient lavés à l'eau au cours de leur cycle de vie normal.

Evaluation – Les conclusions et les rapports d'évaluation de 16 cas d'évaluation de substances disponibles

Au total, 16 cas d'évaluation de substances ont été conclus pour l'année 2015 : 3 pour des substances évaluées en 2012, 2 pour des substances évaluées en 2013 et 11 pour des substances évaluées en 2014. Les conclusions et les rapports d'évaluation sont disponibles sur le [site internet de l'ECHA](#). La conclusion présente le point de vue des Etats Membres sur la nécessité de mesures de gestion des risques réglementaires.

Utilisateurs en aval – Nouvelle section web sur le site internet de l'ECHA

L'ECHA vient de publier une [nouvelle section web](#) afin de tenir informé les utilisateurs en aval sur comment REACH 2018 peut les concerner. Cette nouvelle section proposera également des mises à jour régulières sur d'autres aspects de REACH et CLP ayant de l'importance pour les utilisateurs en aval. L'ECHA invite également tous les utilisateurs en aval à jouer un rôle actif dans la préparation de l'échéance 2018 de REACH, en encourageant leurs fournisseurs à collaborer dans ces activités et à fournir des informations réalistes et pertinentes contribuant à l'utilisation en toute sécurité des substances chimiques.



Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que REACH ? »](#)

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

Informations supplémentaires d'étiquetage pour les gaz à effet de serre fluorés

Le nouveau [règlement \(UE\) 2015/2068](#) établissant le modèle d'étiquetage pour les produits et les équipements contenant des gaz à effet de serre fluorés fait aussi référence au règlement CLP. Au cas où un produit contenant des gaz à effet de serre fluorés doit également être étiqueté conformément au CLP, les informations spécifiques relatives aux gaz à effet de serre fluorés doivent être indiquées dans la section réservée aux informations supplémentaires (article 25 du CLP) sur l'étiquette CLP.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2016, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST).

AGENDA

Le programme des événements de l'année 2016 sera prochainement disponible.

Manifestations internationales

- 19-20 avril 2016 Topical Scientific Workshop - New Approach Methodologies in Regulatory Science, Helsinki, Finlande. Plus d'informations disponibles [ici](#).
- 25 mai 2016 11th Stakeholders' Day, Helsinki, Finlande. Plus d'informations disponibles [ici](#).

Webinars

- 10 février 2016 Webinar "Applications for authorisation: How to respond during public consultation". Plus d'informations disponibles [ici](#).
- 2 mars 2016 Webinar "REACH 2018: Get organised with your co-registrants - SIEF management and data sharing". Plus d'informations disponibles [ici](#).